



Garde d'enfants avant JAF

Par **orev**, le **30/12/2015 à 14:04**

Bonjour,

j'ai entamé une procédure de divorce depuis mi-octobre. La première audience (JAF) devait se tenir le 4 janvier 2016, mais l'avocat de mon mari a demandé un renvoi qui sera accepté. Comme l'ambiance sous le même toit était insupportable, mon mari est un manipulateur et use de maltraitances psychologiques, je suis partie le 20 décembre, sans le prévenir avant, en lui laissant un mot comme quoi je lui laisserai les enfants le jour de Noël et en lui demandant qu'on se rencontre devant une tierce personne pour parler de la garde des enfants. Il a refusé tout dialogue et m'a envoyé un message la veille pour me dire de lui amener les enfants le 25 comme convenu. Il m'a juste donné un carré de papier signé me précisant quand il me rendrait les enfants (et encore parce que sinon je ne lui laissais pas les enfants). Depuis, il sait qu'il doit me préciser quand et comment il veut garder les enfants, mais rien. En plus il ne pouvait pas les garder lui-même car il travaillait, il les a fait garder par une inconnue, alors qu'il m'avait dit qu'ils étaient dans sa famille.

Je ne veux pas lui enlever les enfants mais lui les laisser seulement quand il ne travaille pas. Lui, il refuse et refuse tout compromis. Ai-je le droit de ne plus lui les laisser tant qu'il refuse le dialogue?

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **30/12/2015 à 18:12**

Bonjour, vous avez le droit de faire ce que vous voulez puisqu'il n'y a pas de droit de visite fixé par un juge. Maintenant cela risque d'être mal vu si le père peut prouver que vous refusez qu'il entretienne des relations avec son enfant. Commencez par lui envoyer une LRAR en lui proposant des dates et un lieu pour voir l'enfant, cela montrera votre bonne volonté à

trouvera un accord, cordialement

Par **orev**, le **31/12/2015 à 13:46**

Bonjour,
je suppose que par LRAR vous entendez lettre avec accusé de réception? Merci d'avoir répondu rapidement.
C'est ce que je vais faire.
Cordialement

Par **cocotte1003**, le **31/12/2015 à 14:21**

Oui, bonnes fêtes, cordialement